

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Benoit Bouchard	1.1 Maire	53 560	18 207	10 540	
Daniel Morin	1.2 Maire suppléant	17 804	8 902	1 291	645
Lynne Colquhoun	1.3 Conseiller	15 332	7 666		
Vincent Guillot	1.4 Conseiller	15 332	7 666		
Jean-François Paradis	1.5 Conseiller	15 332	7 666		
Marie-Pierre Labelle	1.6 Conseiller	15 332	7 666		
Martine Giroux	1.7 Conseiller	15 332	7 666	1 291	645

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).